



**Mairie de Neufchâtel en Saosnois**  
**3 place Maxime Boisseau**  
**72600 Neufchâtel en Saosnois**  
**☎ 02 43 97 74 15**  
**secretariat@mairie-neufchatel-en-saosnois.com**

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL - ORDINAIRE

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira :

**À la Salle polyvalente, le mercredi 16 mars 2022 à 20h00**

Je vous prie de participer à cette réunion dont l'ordre du jour modifié est le suivant :

1. Information du conseil municipal
2. Approbation des comptes de gestion 2021
3. Approbation des comptes administratifs 2021
4. Affectation des résultats 2021
5. Centre de gestion – renouvellement contrat d'assurance des risques statutaires du personnel
6. Remboursement frais engagés par un élu dans l'exercice de ses fonctions
7. Mise à jour des membres des commissions communales, extra-communales et extérieures
8. Groupement de commandes pour les travaux de voirie
9. Questions diverses

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire à l'expression de mes salutations distinguées.

A Neufchâtel-en-Saosnois, le 10 mars 2022.

Le Maire,  
Jean-Denis GUIBERT

---

### POUVOIR

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Donne pouvoir à \_\_\_\_\_

De me représenter à la réunion de conseil municipal de NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

Convoqué pour le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

- De prendre part à toutes les délibérations
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à

Le

signature :



## CONSEIL MUNICIPAL – NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

Réunion du 16 mars 2022  
Convocation du 10 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le seize mars à 20h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Neufchâtel-en-Saosnois.

Etaient présents, excusés ou absents :

GUIBERT Jean-Denis Maire	Présent	GERVAIS Isabelle 1 <sup>ère</sup> adjointe au Maire	Excusée	LEFEVRE Jean-Paul 2 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	Excusé
LECELLIER Amélie 3 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Présente	GRIMAULT André 4 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	Présent	MOULARD Claudie	Présente
LECONTE Beatrice	Présente	LE LAIN Michèle	Présente	FAVEY Sébastien	Absent
LEFEBVRE Tony	Présent	FOUSSARD Emmanuel	Présent	LEBLANC Jérôme	Présent
RAMAGE Anaïs	Excusée	HUGUET Grégory	Présent		

Monsieur Grégory HUGUET a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**Madame Isabelle GERVAIS donne pouvoir à Monsieur André GRIMAULT pour délibérer et voter en son nom.**

**Monsieur Jean-Paul LEFEVRE donne pouvoir à Monsieur Jean-Denis GUIBERT pour délibérer et voter en son nom.**

**Madame Anaïs RAMAGE donne pouvoir à Monsieur Grégory HUGUET pour délibérer et voter en son nom.**

### **I. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- **Démission d'une Conseillère Municipale**

Monsieur le Maire annonce avoir reçu un courrier de Madame Claudie MONSALLIER, le 2 mars 2022 annonçant sa démission du Conseil Municipal. Ce courrier a été adressé à la Préfecture.

- **Organisation du secrétariat entre février et mai 2022**

Suite au départ de l'agent d'accueil recruté en janvier dernier pour palier à l'absence momentanée d'un agent titulaire à temps plein (compta, RH, instances...), deux nouveaux agents ont été recrutés : l'un à 5h (compta, SIVOS) et le deuxième à 16h (accueil, agence postale, Etat Civil, Urbanisme). Pour mémoire, un autre agent, mis à disposition par la Communauté de Communes Maine Saosnois, intervient le mercredi durant 7h (compta, RH).

- **Réunion commission extra-communale Animation - Culture**

La commission extra-communale Animation - Culture se réunira le lundi 21 mars à 20h00 à la Mairie.

- **Rénovation éclairage public rue Désirée Ruel et Bretèche**

Suite à la mise en souterrain des lignes électriques rue Désirée Ruel, le coût pour le remplacement de 14 lampadaires s'élève à 20 832 € TTC.

- **Pose de deux totems**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que deux totems ont été posés cette semaine aux deux entrées principales de la commune. Ces totems indiquent les différents commerces de Neufchâtel.

- **Cimetière – jardin du souvenir**

Monsieur le Maire annonce avoir signé deux devis pour l'achat d'une stèle et d'un pupitre destinés au jardin du souvenir dans le cimetière. Le coût total est de 2 284,80 € TTC.

**2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021**

**Délibération n° D202211**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états des Actifs, et des Passifs, les états des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 (Commune, Assainissement, Lotissement et CCAS), par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

<b><u>Décision du Conseil :</u></b>	<b>POUR : 13</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
Présents : 10			

**3. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

**Délibération n° D202212**

Monsieur le Maire quitte la séance.

Sous la présidence de Monsieur André GRIMAULT, Maire-Adjoint.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André GRIMAULT, Maire-Adjoint, délibérant sur les Comptes Administratifs (Commune, Assainissement, Lotissement et CCAS) dressés par Monsieur Jean-Denis GUIBERT, Maire :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

**Commune :**

**Résultats budgétaires de l'exercice**

07000 - NEUFCHATEL EN SAOISNOIS		Exercice 2021		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
<b>RECETTES</b>				
Prévisions budgétaires totales (a)	970 986,86	1 454 161,07	2 425 147,93	
Titres de recette émis (b)	109 487,32	824 845,67	934 332,99	
Réductions de titres (c)		929,23	929,23	
Recettes nettes (d = b - c)	109 487,32	823 916,44	933 403,76	
<b>DEPENSES</b>				
Autorisations budgétaires totales (e)	970 986,86	1 454 161,07	2 425 147,93	
Mandats émis (f)	300 841,71	705 617,86	1 006 459,57	
Annulations de mandats (g)	3 097,54	6 242,68	9 340,22	
Depenses nettes (h = f - g)	297 744,17	699 375,18	997 119,35	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>				
(d - h) Excédent		124 541,26	124 541,26	
(h - d) Déficit	188 256,85		63 715,59	

**Assainissement :**

**Résultats budgétaires de l'exercice**

07300 - ASST NEUFCHATEL EN SAOISNOIS		Exercice 2021		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
<b>RECETTES</b>				
Prévisions budgétaires totales (a)	78 438,27	73 516,79	151 955,06	
Titres de recette émis (b)	50 678,60	77 576,34	128 254,94	
Réductions de titres (c)				
Recettes nettes (d = b - c)	50 678,60	77 576,34	128 254,94	
<b>DEPENSES</b>				
Autorisations budgétaires totales (e)	78 438,27	73 516,79	151 955,06	
Mandats émis (f)	42 488,82	40 267,02	82 755,84	
Annulations de mandats (g)				
Depenses nettes (h = f - g)	42 488,82	40 267,02	82 755,84	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>				
(d - h) Excédent	8 189,78	37 309,32	45 499,10	
(h - d) Déficit				

## Lotissement :

### Résultats budgétaires de l'exercice

07200 - LOT NEUFCHATEL EN SAOISNOIS

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	14 766,22	22 383,11	37 149,33
Titres de recette émis (b)	7 383,11	17 100,00	24 483,11
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	7 383,11	17 100,00	24 483,11
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	14 766,22	22 383,11	37 149,33
Mandats émis (f)		17 100,00	17 100,00
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		17 100,00	17 100,00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	7 383,11		7 383,11
(h - d) Déficit			

## CCAS :

### Résultats budgétaires de l'exercice

07100 - CCAS DE NEUFCHATEL EN SAOISNOIS -

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		7 713,86	7 713,86
Titres de recette émis (b)		6 144,02	6 144,02
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		6 144,02	6 144,02
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		7 713,86	7 713,86
Mandats émis (f)		3 642,80	3 642,80
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		3 642,80	3 642,80
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		2 501,22	2 501,22
(h - d) Déficit			

## Ensemble :

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

07000 - NEUFCHATEL EN SAOISNOIS

Exercice 2021

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	43 677,14		-188 256,85		-144 579,71
Fonctionnement	703 716,07		124 541,26		828 257,33
<b>TOTAL I</b>	<b>747 393,21</b>		<b>-63 715,59</b>		<b>683 677,62</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
07200-LOT NEUFCHATEL EN SAOISNOIS					
Investissement	-7 383,11		7 383,11		
Fonctionnement					
<b>Sous-Total</b>	<b>-7 383,11</b>		<b>7 383,11</b>		
<b>TOTAL II</b>	<b>-7 383,11</b>		<b>7 383,11</b>		
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
07300-ASST NEUFCHATEL EN SAOISNOIS					
Investissement	-21 326,09		8 189,78		-13 136,31

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

07000 - NEUFCHATEL EN SAOISNOIS

Exercice 2021

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement	18 921,48	18 921,48	37 309,32		37 309,32
<b>Sous-Total</b>	<b>-2 404,61</b>	<b>18 921,48</b>	<b>45 499,10</b>		<b>24 173,01</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>-2 404,61</b>	<b>18 921,48</b>	<b>45 499,10</b>		<b>24 173,01</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>737 605,49</b>	<b>18 921,48</b>	<b>-10 833,38</b>		<b>707 850,63</b>

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Décision du Conseil :</b>	<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
Présents : 9			

## 4. AFFECTATION DES RESULTATS 2021

### Délibération n° D202213

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise l'affectation des résultats de l'exercice 2021 suivant les tableaux ci-dessous :

## Commune

72215 Code INSEE	COMMUNE DE NEUFCHATEL EN SAOSNOIS COMMUNE DE NEUFCHATEL EN SAOSNOIS	2021
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		124 541,26
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		703 716,07
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>		<b>828 257,33</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)		-144 579,71
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)		0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>		<b>144 579,71</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>		<b>828 257,33</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F		<b>144 579,71</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		<b>683 677,62</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>		

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

## Assainissement

72215 Code INSEE	COMMUNE DE NEUFCHATEL EN SAOSNOIS ASSAINISSEMENT	2021
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		37 309,32
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :		0,00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)		0,00
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> <b>(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>		<b>37 309,32</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>		
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)		-13 136,31
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)		0,00
<b>Besoin de financement = e + f</b>		<b>13 136,31</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>		<b>37 309,32</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>		<b>0,00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>		<b>13 136,31</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> <b>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00</b>		<b>24 173,01</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>		

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

<b>Décision du Conseil :</b>	<b>POUR : 13</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
Présents : 10			

## **5. CENTRE DE GESTION – RENOUELEMENT CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL**

### **Délibération n°D202214**

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les risques financiers résultant de ses obligations statutaires envers ses agents (maladie ordinaire, longue maladie/maladie longue durée, accident de service/maladie professionnelle...);

- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

**Vu** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

### **Décide :**

**Article 1er :** La commune charge le Centre de Gestion de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité.
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2023

Régime du contrat : capitalisation.

**Article 2 :** Prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la commune puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion à compter du 1er janvier 2023.

<b>Décision du Conseil :</b>	<b>POUR : 13</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
Présents : 10			

Madame Béatrice LECONTE quitte la séance pour le prochain point à l'ordre du jour.

## **6. REMBOURSEMENT FRAIS ENGAGÉS PAR UN ÉLU DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS**

### **Délibération n°D202215**

Le Maire expose,

Madame Béatrice LECONTE, dans le cadre de l'organisation de la distribution alimentaire, a été dans l'obligation de faire le plein du véhicule de la commune à Alençon car le réservoir était presque vide.

Il est demandé au conseil de bien vouloir rembourser à Mme Béatrice LECONTE la somme de 20 € correspondant au plein fait le mercredi 23 février 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le remboursement des frais engagés par Madame Béatrice LECONTE, le 23 février dernier, soit la somme de 20 €.

<b>Décision du Conseil :</b>	<b>POUR : 12</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
Présents : 9			

## 7. MISE A JOUR DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES, EXTRA-COMMUNALES ET EXTÉRIEURES

### Délibération n°D202216

Le Maire expose,

Suite à la démission de Madame Claudie MONSALLIER en date du 2 mars 2022, les commissions communales "Scolarité – Enfance – Petite enfance" et "Associations" et la commission extra-communale "Action sociale" sont dépourvues d'un membre. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à son remplacement.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil Municipal de nommer un membre suppléant au SIDPEP et un membre suppléant au SIVOS de la Bienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Nomme Monsieur André GRIMAUULT en tant que membre suppléant au SIDPEP.
- Nomme Madame Michèle LE LAIN en tant que membre suppléant au SIVOS de la Bienne.
- Décide de mettre à jour les commissions communales, extra-communales et extérieurs comme ci-dessous :

Commissions Municipales et Extra-municipales					
Finances	Urbanisme / voirie / bâtiments ....	Scolarité / Enfance / Petite enfance	Communication	Fêtes / Loisirs / Cérémonies	Associations
Jean-Denis GUIBERT Emmanuel FOUSSARD André GRIMAUULT Grégory HUGUET Jean-Paul LEFEVRE Sébastien FAVEY Michèle LE LAIN Isabelle GERVAIS	Jean-Denis GUIBERT Emmanuel FOUSSARD André GRIMAUULT Tony LEFEBVRE Jean-Paul LEFEVRE Sébastien FAVEY Claudie MOULARD Isabelle GERVAIS	Jean-Denis GUIBERT Amélie LECELLIER Jérôme LEBLANC Grégory HUGUET Anaïs RAMAGE Isabelle GERVAIS	Jean-Denis GUIBERT Amélie LECELLIER Jérôme LEBLANC Grégory HUGUET Anaïs RAMAGE Isabelle GERVAIS	Jean-Denis GUIBERT Jérôme LEBLANC Emmanuel FOUSSARD Béatrice LECONTE Anaïs RAMAGE Amélie LECELLIER Michèle LE LAIN	Jean-Denis GUIBERT Jérôme LEBLANC Béatrice LECONTE André GRIMAUULT Claudie MOULARD
Relations avec artisans et commerçants	Commission d'Appel d'Offres	Référent tempête	Action Sociale Commission extra-municipale	Animation - Culture Commission extra-municipale	
Jean-Denis GUIBERT Jérôme LEBLANC Tony LEFEBVRE Isabelle GERVAIS Claudie MOULARD Jean-Paul LEFEVRE Sébastien FAVEY	<b>Titulaires :</b> André GRIMAUULT Jean-Paul LEFEVRE Sébastien FAVEY <b>Suppléants :</b> Grégory HUGUET Isabelle GERVAIS Emmanuel FOUSSARD	Jean-Paul LEFEVRE	Jean-Denis GUIBERT Amélie LECELLIER Béatrice LECONTE André GRIMAUULT Anaïs RAMAGE Michèle LE LAIN Marylène MOREAU Annick GUY Marie-Josèphe PIEL Stéphanie BERNARD Michelle PALIE Annick CHAUVIN Sabrina DAGONNEAU	Jean-Denis GUIBERT Jérôme LEBLANC Emmanuel FOUSSARD Béatrice LECONTE Anaïs RAMAGE Amélie LECELLIER Michèle LE LAIN Claudie MOULARD Fernand LEGEARD Jean-Yves PORTE Annick GUY Marie-Josèphe PIEL François GOYER Geneviève DAVEU Jean-Pierre CORBION	

Commissions extérieures				
<b>SIDPEP (service eau potable)</b>	<b>SIVOS de la Bienne</b>	<b>Commission d'attribution des logements Sarthe Habitat</b>	<b>CNAS (Comité National Action Sociale)</b>	<b>EPHAD (Conseil Administration et Conseil de Vie)</b>
<b>Titulaires :</b> Jean-Paul LEFEVRE Claudie MOULARD <b>Suppléants :</b> Emmanuel FOUSSARD André GRIMAULT	<b>Titulaires :</b> Amélie LECELLIER Isabelle GERVAIS <b>Suppléants :</b> Jérôme LEBLANC Michèle LE LAIN	<b>Titulaires :</b> Béatrice LECONTE <b>Suppléants :</b> André GRIMAULT	Amélie LECELLIER	Amélie LECELLIER Béatrice LECONTE Jean-Denis GUIBERT
<b>Parc naturel Normandie Maine</b>	<b>Office de Tourisme du Saosnois</b>	<b>ATESART</b>	<b>CLECT</b>	<b>Correspondant défense</b>
<b>Titulaires :</b> Emmanuel FOUSSARD <b>Suppléants :</b> Isabelle GERVAIS	Jérôme LEBLANC Emmanuel FOUSSARD	Jean-Denis GUIBERT	<b>Titulaires :</b> André GRIMAULT <b>Suppléants :</b> Emmanuel FOUSSARD	Jean-Paul LEFEVRE

<b><i>Décision du Conseil :</i></b>	<b>POUR : 13</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
Présents : 10			

## 8. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

### **Délibération n°D202217**

**Vu** l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le contenu du projet de convention de groupements de commandes ;

Monsieur le Maire informe qu'afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les travaux. Il est proposé de constituer un groupement de commande pour la réalisation des travaux de voirie 2022.

Dans ce cadre, il convient de désigner un représentant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement. Celui-ci est élu parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune ayant voix délibérative. En plus du membre titulaire est désigné un membre suppléant.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie communaux,
- Accepte que la commune de NOGENT LE BERNARD soit désignée coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur,
- Élit Monsieur Jean-Paul LEFEVRE en tant que membre titulaire et Monsieur André GRIMAULT en tant que membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
- Autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir avec les communes candidates, et toutes les pièces nécessaires.

<b><i>Décision du Conseil :</i></b>	<b>POUR : 13</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
Présents : 10			

## 9. QUESTIONS DIVERSES

### - **Tombola communale**

Monsieur Tony LEVEBRE procède au tirage au sort des 11 gagnants de la tombola communale.

**FIN DE SÉANCE**



**FEUILLE D'ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2022**

**Délibérations n° D202211 à D202217**

---

<b>Nom - Prénom des Conseillers Municipaux</b>	<b>Signature</b>
GUIBERT Jean-Denis	
GERVAIS Isabelle	Excusée
LEFEVRE Jean-Paul	Excusé
LECELLIER Amélie	
GRIMAUULT André	
MOULARD Claudie	
LECONTE Beatrice	
LE LAIN Michèle	
FAVEY Sébastien	Absent
LEFEBVRE Tony	
FOUSSARD Emmanuel	
LEBLANC Jérôme	
RAMAGE Anaïs	Excusée
HUGUET Grégory	